Fiche Technique de Sécurité

Section 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Spray nettoyant pour écrans 250 ml

Référence Fellowes : 99718

1.2 Usages appropriés identifiés pour la substance ou le mélange

et usages déconseillés : Solution nettoyante sous forme de liquide.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche technique de sécurité

Société : Fellowes UK

Adresse : Unit 2, Ontario Drive
New Rossington
Doncaster
DN11 0BF
UK

Téléphone : +44 (0) 1302 836800

Fax : +44 (0) 1302 836899

Site Web : fellowes.com

SECTION 2 : Identification du ou des risque(s)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.2 Classification – CE 1272/2008

EUH208

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions de danger : EUH208 – Contient du méthylchloroisotiazolinone et du méthylisothiazolinone. Peut entraîner une réaction allergique.

Mention de précaution Prévention : P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.
P102- Conserver hors de portée des enfants

Mention de précaution Intervention : P101 – Si les conseils d'un médecin s'imposent, avoir le récipient ou l'étiquette sous la main.
P301+P312 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer abondamment à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Retirer tout verre de contact, si présent et facile à retirer. Poursuivre le rinçage.

2.3 Autres dangers

Autres dangers : Ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPvB.

SECTION 3 : Composition/Information sur les composants

3.1 Substance

67/548/CEE / 1999/45/CE

Nom chimique	N° Index	N° CAS	N° CE	N° Enregistrement Reach	Conc. (%w/w)	Classification
1-PROPOXYPROPAN-2-OL		Le 03/01/1569	216-372-4		1 – 10 %	R10
5-Chloro-2méthyl-4-isothiazolin-3-One [CE N° 247-500-7] {3 parties sur} et 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-One [CE N° 220-239-6] {1 partie sur}, mélange de	613-167-00-5	55965-84-9				T ; R23/24/25 C ; R34 R43 N ; R50/53

CE 1272/2008

Nom chimique	N° Index	N° CAS	N° CE	N° enregistrement Reach	Conc. (%w/w)	Classification
1-PROPOXYPROPAN-2-OL		Le 03/01/1569	216-372-4		1-10 %	Inflam. Liq. 3 : H226 ;
5-Chloro-2méthyl-4-isothiazolin-3-One [CE N° 247-500-7] {3 parties sur} et 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-One [CE N° 220-239-6] {1 partie sur}, mélange de	613-167-00-5	55965-84-9			0-0,5 %	Toxicité aiguë 3 : H331 ; Tox. aiguë 3 : H331 ; Tox. aiguë 3 : H301 ; Corr. cutanée 1B : H314 ; Troubles cutanés 1 : H317 ; Aquatique Aiguë 1 : H400 ; Aquatique Chronique 1 : H410 ;

3.2 Mélanges

Voir la section 3.1 pour plus d'informations.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Considéré non dangereux par inhalation. Consulter un médecin en cas d'irritation ou en cas de symptômes persistants.

Contact cutané : Ne devrait pas provoquer d'irritation. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation ou en cas de symptômes persistants.

Contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes avec les yeux ouverts. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

Ingestion : Rincer abondamment la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter un médecin en cas d'irritation ou en cas de symptômes persistants.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés, principaux

Inhalation	: Aucun symptôme particulier n'a été constaté.
Contact cutané	: Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut irriter la peau.
Contact oculaire	: Peut irriter les yeux.
Ingestion	: Aucun symptôme particulier n'a été constaté.

4.3 Indication concernant la consultation immédiate d'un médecin et la nécessité d'un traitement spécial

En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible). Aucun premier secours particulier n'a été noté.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser un moyen d'extinction adapté à l'environnement de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers survenant avec la substance ou le mélange

Aucune

5.3 Conseils pour les pompiers

Aucune procédure de lutte contre l'incendie n'est fournie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune précaution particulière à indiquer.

6.2 Mesures environnementales

En raison de sa nature, il est peu probable que le produit présente un risque pour l'environnement. Ne pas laisser atteindre les nappes d'eau souterraine, les cours d'eau ou les réseaux d'assainissement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Aucune mesure particulière n'est nécessaire. Ramasser le produit mécaniquement.

6.4 Référence aux autres sections

Pour la mise au rebut, se reporter à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Maintenir le récipient bien fermé. Entreposer dans des récipients correctement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spéciale(s)

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 8 : Contrôles applicables à l'exposition/la protection personnelle

8.1 Contrôles applicables à l'exposition

Contrôles techniques applicables	: Tenir à l'écart des aliments et boissons. Éviter le contact avec les yeux.
Mesures de protection individuelle	: Pas nécessaire en temps normal.
Protection oculaire/faciale	: Pas nécessaire en temps normal.
Protection cutanée	: Pas nécessaire en temps normal.
Protection des mains	: Pas nécessaire en temps normal.
Contrôles relatifs à l'exposition environnementale	En raison de leur nature, il est peu probable que les produits présentent un risque pour l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État	: Liquide
Couleur	: Selon les spécifications du produit.
Odeur	: Caractéristique
pH	: 7,3 – 8,3
Point d'éclair	: > 93° C
Point d'ébullition	: > 35° C

9.2 Autres informations

Gravité spécifique	: Non pertinent

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité spécifique n’est associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Ce produit n'est pas inflammable. Ne se décompose pas dans les conditions d'entreposage et d'utilisation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Acides et bases forts. Agents oxydants puissants.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les flammes peuvent provoquer des irritations et dégager des émanations toxiques et délétères.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Corrosion/irritation cutanée	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Affection/irritation oculaires graves	: Peut irriter les yeux.
Troubles respiratoires ou cutanés	: Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Mutagénicité des cellules germinales	: Aucun effet mutagène n'a été signalé.
Cancérogénicité	: Aucun effet cancérigène n'a été signalé.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet tératogénique n'a été signalé.
Toxicité particulière sur les organes cibles (exposition unique)	: Pas classé particulièrement toxique pour les organes cibles après une seule exposition.
Toxicité particulière sur les organes cibles (exposition répétée)	: Pas classé particulièrement toxique pour les organes cibles après des expositions répétées.
Risque d'aspiration	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2 Informations toxicologiques

Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface présents dans cette préparation sont conformes au critère de biodégradabilité indiqué dans la Réglementation (CE) N° 648/2004 sur les détergents. Les données qui étayent cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États-Membres, sur leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3 Potentiel bioaccumulable

Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets adverses

Inconnus.

SECTION 13 : Considérations concernant la mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est possible de jeter de petites quantités aux ordures ménagères. Pour la mise au rebut de grandes quantités au sein de la Communauté européenne, il faut utiliser le code approprié indiqué dans le Catalogue européen des déchets (CED). Après nettoyage, les conteneurs vides peuvent être acheminés sur un site de décharge si les règlements locaux et nationaux prévoient ce type de dépôt.

SECTION 14 : Informations concernant le transport

14.1 Précautions d'utilisation particulières

Néant

14.2 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC

Néant

ADR/RID	: Ce produit n'est pas classé comme dangereux dans les transports.
IMDG	: Ce produit n'est pas classé comme dangereux dans les transports.
IATA	: Ce produit n'est pas classé comme dangereux dans les transports.

14.3 Informations supplémentaires

Ce produit n'est pas classé comme dangereux dans les transports.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/Législation concernant la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

La Directive de la Commission 2000/39/CE du 8 juin 2000 établit une première liste des seuils indicatifs d'exposition professionnelle dans la mise en œuvre de la Directive du Conseil 98/24/CE relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail. Réglementation (CE) N° 907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), mettant en place une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant la Réglementation du Conseil (CEE) N° 793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N° 1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les amendements. Réglementation (CE) N°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et mélanges, modifiant et révoquant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant la Réglementation (CE) N° 1907/2006 et ses amendements. Directive de la Commission 91/322/CEE du 29 mai 1991 relative à la mise en place de seuils indicatifs par la mise en œuvre de la Directive du Conseil 80/1107/CEE relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux agents chimiques, physiques et biologiques au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations

Texte des phrases de risque à la section 3	: R10 – inflammable R23/24/25 – Toxique en cas d'inhalation, de contact avec la peau et d'ingestion. R34 – Provoque des brûlures. R43 – Peut provoquer des troubles cutanés. R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets adverses à long terme en milieu aquatique
Texte des mentions de danger à la section 3	: Inflam. Liq. 3 : H226 – Liquide et vapeur inflammables. Toxicité aiguë 3 : H301 – Toxique en cas d'ingestion. Toxicité aiguë 3 : H311 – Toxique en cas de contact avec la peau. Corr. cutanée 1B : H314 – Provoque des brûlures cutanées et des affections oculaires graves.

Autres informations

Sens. cutanée 1 : H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Toxicité aiguë 3 : H331 – Toxique en cas d'inhalation.
Aquatique Chronique 1 : H410 – Très toxique en milieu aquatique avec des effets à long terme.

Informations générales

Aucune autre information n'est jugée nécessaire.

Autres Informations

Les informations contenues dans la présente Fiche Technique de Sécurité sont correctes, à notre connaissance, et elles peuvent servir de guide.